

Règlement intérieur du Centre de Réadaptation d'Oléron

Le Centre de Réadaptation d'Oléron reçoit des enfants et des adolescents très diversifiés, tant dans son secteur sanitaire que dans son secteur médico-social. C'est pourquoi chaque jeune résident est tenu de respecter avec attention les règles qui suivent, car elles ont pour objectif d'assurer à tous, quelles que soient leurs origines, leurs croyances, leurs valeurs personnelles et leur état de santé, une ambiance confiante et chaleureuse, mais qui doit prendre en compte les attentes de tous, dans le respect des règles sociales habituelles.

1. Respect des soins et règles d'hygiène :

Les prescriptions médicales et les horaires de rééducation seront strictement respectés. Le médecin vous informera régulièrement de votre état de santé. Vous serez également informé de toute modification d'horaire pour les séances de rééducation.

L'hygiène corporelle doit être l'objet d'une grande attention quotidienne. Vous pouvez choisir vos produits de toilette. Votre intimité sera respectée, comme vous respecterez celle des autres.

Vous avez le droit de choisir les vêtements qui seront portés dans la journée, en veillant cependant à ce qu'ils soient adaptés à la saison et aux activités. Bien sûr, ces vêtements sont marqués à votre nom et rangés avec soin dans votre armoire.

2. Règles de vie sociale :

Chaque jeune résident doit trouver auprès de tout le personnel une écoute attentive et le respect de ses confidences : vous avez le droit au dialogue et au respect de votre vie intime. Comme chacun, vous devez respecter les règles élémentaires de politesse, de correction aussi bien dans votre langage que dans votre comportement, vis-à-vis des autres et de votre environnement.

Vous devez également respecter les horaires des activités auxquelles vous participez et qui sont inscrites dans votre projet personnalisé (ateliers, école, rééducation...)

Aucun acte de violence ne sera toléré.

Les drogues, y compris l'alcool et le tabac, ainsi que les médicaments autres que ceux qui vous sont prescrits, vous sont strictement interdits.

Egalement, toute relation sexuelle est interdite au Centre de Réadaptation d'Oléron.

Tout manquement à ces règles aura des conséquences sévères, pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

3. Règles de vie quotidienne :

Respect des locaux et du matériel

Si vous en avez la capacité, ce qui sera déterminé avec vos éducateurs, vous participerez à l'entretien de votre chambre : rangement de l'armoire, réfection du lit.... La chambre est un espace privé qui vous est attribué pour la durée de votre séjour au Centre de Réadaptation d'Oléron. Vous pourrez la personnaliser en respectant les locaux et les règles de sécurité. Vous pourrez apporter des objets personnels, sauf ceux qui pourraient être dangereux pour vous même ou les autres.

Les objets coûteux ou de valeur seront sous votre responsabilité, sauf s'ils ont été déposés dans le coffre de l'établissement. Tout matériel électrique (radio, téléviseur, ordinateur...) doit être vérifié par l'atelier Entretien du Centre de Réadaptation d'Oléron avant d'être mis en service. Bien sûr, vous respecterez le matériel de l'établissement, ainsi que celui des autres résidents. Tout écart, emprunt non autorisé ou vol entraînera des conséquences : réparation financière ou autre sanction à déterminer selon l'importance du manquement à cette règle.

Le droit à l'intimité de chacun doit amener chacun, personnel comme résident, à ne rentrer dans votre chambre qu'après l'avoir demandé ou signalé verbalement s'il y a urgence.

De manière habituelle, chacun doit avoir regagné son lieu de vie au plus tard pour 21 heures. Toutefois, cette règle peut être adaptée pour tenir compte de votre âge, de votre état de santé, des activités ou des possibilités de loisirs proposées (fréquentation de l'espace ludique, par exemple). Le personnel d'encadrement doit savoir à tout moment où vous vous trouvez.

L'heure du coucher peut varier en fonction de l'âge, de l'état de santé, mais il doit aussi tenir compte des activités qui vous attendent le lendemain matin : école, ateliers, rééducation... C'est pourquoi chaque lieu de vie peut avoir des règles différentes en ce domaine.

Chaque semaine, une réunion des jeunes dans chaque lieu de vie avec les personnels éducatifs vous permet de poser vos questions, vos problèmes, de vous instruire pour des activités, de discuter de la vie du groupe avec les autres résidents... Une attention et une observation particulière seront apportées lorsque le résident a peu ou pas d'expression verbale.

Les sorties

Si vous avez plus de 15 ans, et que vous avez une autorisation parentale, ainsi que celle du Directeur, du médecin et de l'équipe éducative, vous pourrez sortir du Centre de Réadaptation d'Oléron. Cela implique de respecter les horaires qui seront déterminés, de signaler le lieu de destination. Lorsque l'on circule seul en fauteuil, le code de la route, ainsi que les autres usagers doivent être respectés. Le prêt d'un téléphone portable permettra de rester en relation avec votre service.

Si vous sortez avec votre famille ou toute autre personne autorisée par elle, l'accord de la direction est nécessaire après information du service : ceci est inscrit dans un cahier, signé par les personnes présentes, avec mention de l'heure de retour et du lieu de destination.

Le non respect de ces règles entraînera le refus pour d'autres sorties.

Visites - correspondances - téléphone

Vous pourrez recevoir des visites de votre famille. Des possibilités d'hébergement existent au Centre de Réadaptation d'Oléron, les réservations sont à faire auprès de l'Accueil (de même pour les repas). Vous pouvez recevoir ou envoyer du courrier. Vous pourrez choisir la personne qui vous aidera dans la confection ou la lecture de votre courrier personnel, dans un espace privé.

Des communications téléphoniques peuvent être reçues dans votre lieu de vie, à des heures définies au préalable pour éviter de déranger les activités ou les prises en compte quotidiennes.

Pour les résidents sans motricité volontaire, une personne pourra vous permettre de recevoir votre communication téléphonique privée et restituer l'expression de vos émotions à votre interlocuteur.

L'utilisation des téléphones portables est soumise à une autorisation particulière, dans le respect des autres résidents, des prises en charge... De même pour l'installation et l'utilisation d'une ligne privée personnelle (Internet) qui reste à la charge du patient.

Fait à Saint Trojan, le 17 octobre 2003,

**Docteur MASSICOT,
Médecin Directeur**

Validé par le Conseil d'Établissement du 29 novembre 2003